



SIGNATURE DE L'ACCORD DE COOPÉRATION NUCLÉAIRE CANADA-ARGENTINE

Ce nouvel Accord, conclu entre le Canada et l'Argentine, fait partie des 17 accords du même type conclus par le Canada avec des pays partenaires. Il vise à permettre la coopération nucléaire entre les deux pays et assure que les échanges commerciaux d'ordre nucléaire sont conformes à la politique canadienne de non-prolifération, garantissant ainsi une coopération à des fins pacifiques.

La coopération nucléaire entre les deux pays s'est limitée jusqu'ici à la vente d'un réacteur CANDU par le Canada (à Embalse) et aux exportations nécessaires au bon fonctionnement du réacteur durant sa durée de vie. Le nouvel accord, permettra aux deux pays de coopérer pleinement dans le domaine nucléaire. L'industrie nucléaire canadienne souhaite vivement multiplier ses activités en Argentine et est bien placée pour fournir l'équipement, les services et les compétences nécessaires.

L'Argentine a récemment renforcé ses engagements envers la non-prolifération. Elle a ratifié le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Antilles (connu sous le nom de Traité de Tlatelolco), a conclu un accord avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) par lequel elle accepte des garanties à portée totale, et est devenue membre du Nuclear Suppliers Group (Groupe des États fournisseurs de produits nucléaires). Le Canada espère former avec l'Argentine un partenariat nucléaire fructueux.

Juin 1994